



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2025

Délibération n° DEL 2025-054

Le **07/10/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **01/10/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 19

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, MOYNAT Raphaël, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès.

Procurations : 02

VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, DEMALTE Carine a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël

Absents : 05

VIOLLET Pierre, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

BARBIER Claude

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 17/10/2025
- ☒ Publication le 21/10/2025

Objet : Vente du véhicule Nissan Navara immatriculé FM 889 MB

Mme DUPONT Lorelei, adjointe déléguée à la nature, à la santé et aux ressources humaines, explique à l'assemblée, que le véhicule Nissan Navara Sept 2018 King Cabine CHA 2.3 dCi, immatriculé FM 889 MB, propriété de la commune, doit être vendu.

En effet, ce véhicule 4x4 de 160 cv n'est pas adapté pour être utilisé en milieu urbain, de par son manque de visibilité lors des manœuvres du fait de la largeur de sa benne et de sa consommation excessive de 11 litres aux 100 km. Par ailleurs, sa hauteur complique son chargement manuel par les agents, et son coût d'entretien est très élevé.

Une proposition de reprise en l'état de 23 000,00 € TTC a été faite par le garage « CDB Autos » situé 1279 route du Mont Sion - 74350 Andilly, qui correspond à la valeur estimée du véhicule.

Il est proposé d'accepter cette proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve la vente en l'état du véhicule Nissan Navara Sept 2018 King Cabine CHA 2.3 dCi, immatriculé FM 889 MB, pour un prix de 23 000,00 € TTC, au garage CDB Autos - 1279 route du Mont Sion - 74350 Andilly.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches correspondantes et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 21 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Le Secrétaire,
Claude BARBIER

Signé

Signé

Laurent CHEVALIER